

Formation Initiale

Numerus clausus étudiants en orthophonie

Marie-Paule LE NINAN, Cécile ROIRON, Marie-Claire BULIARD

Le nombre d'étudiants admis en première année d'études préparatoires au certificat de capacité d'orthophoniste pour l'année scolaire **2012-2013** a été fixé à **808** par l'arrêté du 10 avril 2012 paru au Journal Officiel du 22 avril 2012. (Le nombre d'étudiants était fixé à 773 en 2010-2011, et 783 en 2011-2012).

L'école de CAEN admettra 5 étudiants supplémentaires, offrant ainsi 25 places.

A noter l'ouverture d'un **nouveau centre de formation à LIMOGES**, où seront admis 20 étudiants, dans une des régions où la densité d'orthophonistes en exercice est la plus faible.

Cette ouverture porte à 17 le nombre d'écoles d'orthophonie en FRANCE.

Le nombre de places en 1^{ère} année reste stable dans les autres villes.

La répartition est la suivante :

- STRASBOURG : 35
- BORDEAUX-II : 30
- TOURS : 39
- BESANCON : 25
- PARIS-VI : 140
- MONTPELLIER-I : 35
- LIMOGES : 20
- NANCY : 40
- TOULOUSE-III : 36
- LILLE-II : 120
- CAEN : 25
- NANTES : 43
- AMIENS : 30
- POITIERS : 25
- AIX-MARSEILLE-II : 38
- NICE : 32
- LYON-I : 95

Reprise des travaux au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Marie Claire BULIARD, présidente de la F.O.F et Arielle ANCEL, Commission Formation Initiale

Lundi 16 avril 2012, s'est tenue au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche une réunion de travail sur la future maquette de formation en orthophonie.

La F.O.F se réjouit de cette reprise du cycle des réunions (débuté en janvier 2011 et interrompu en octobre), suivant la méthodologie initialement fixée : des référentiels d'activités et de compétences validés au Ministère de la Santé en décembre 2010, doit découler le référentiel de formation élaboré au MESR.

La réunion du 16 avril était présidée par MM. les Professeurs COURAUD et NIEOULLON, conseillers scientifiques du MESR, en présence de M^{me} MONGUILLON représentante du Ministère de la Santé.

Les deux syndicats professionnels (F.O.F et FNO), l'association des étudiants (FNEO), le collège des directeurs des centres de formation en orthophonie, le collège français d'orthophonie et des représentants de grandes centrales de salariés ont participé à cette journée de travail.

Les discussions ont porté essentiellement sur les fiches d'Unités d'Enseignement rédigées depuis octobre dernier par le « groupe inter-

sessions » auquel participe la F.O.F aux côtés d'autres représentants des orthophonistes, des étudiants et des centres de formation.

Après avoir été adressées au MESR, un certain nombre de ces fiches ont été lues, amendées puis validées ; d'autres restent à finaliser, en tenant compte des remarques de relecteurs, orthophonistes universitaires choisis par le groupe pour leurs apports éclairants.

La F.O.F, qui travaille au contenu des études en collaboration avec les Ateliers C. CHASSAGNY, continue à défendre :

- **le caractère professionnalisant du cursus, qui doit être le même pour tous les orthophonistes se destinant à exercer auprès de patients,**
- **la spécificité de notre métier à savoir le langage dans toute sa transversalité,**
- **la pluralité des références théoriques dans les enseignements,**
- **l'articulation théorico-clinique qui doit permettre à chaque étudiant de devenir orthophoniste, en mettant en liens les cours, les stages et les reprises de stages sous forme de travaux dirigés.**

La prochaine réunion au MESR est prévue le 5 juin prochain. **La mise en place du nouveau cursus de formation devrait être effective à la rentrée 2013.**